

AJOURNEMENTS—*Suite.*

CHEMIN DE FER DE LA VALLEE DU SAINT-JEAN—*Fin.*

Hon. M. Emmerson—Suite.

avant la législature provinciale des accusations contre des membres de cette Chambre, à savoir le premier ministre du Nouveau-Brunswick, et contre un membre de cette administration, aujourd'hui le député d'York—3179; le député d'York devrait se souvenir qu'il est présentement accusé d'avoir, étant membre du cabinet de cette province, pris part à une appropriation fautive de ces fonds—3179.

M. A. DeWitt Foster—On devrait laisser établir les faits par le tribunal de la province du Nouveau-Brunswick—3182.

M. Turgeon—Regrettable que des politiciens aient essayé de faire du capital politique autour de cette affaire—3183; accusations portées contre le premier ministre Fleming—3183; la législature aurait dû nommer tout de suite une commission royale, d'ajourner la session pendant deux ou trois semaines et, dans l'intervalle, de procéder immédiatement à l'enquête—3183; si l'on avait suivi cette procédure, nous ne serions pas à la peine, à l'heure actuelle, de signaler à l'attention du ministre des Chemins de fer et du Gouvernement fédéral la situation regrettable qui existe au Nouveau-Brunswick—3183.

Hon. M. Reid—Le seul lien qui pourrait exister entre le Gouvernement et la compagnie en toute cette affaire, c'est de savoir si la subvention est dépensée de la façon qu'elle doit l'être, ou, en d'autres termes, la construction de cette voie ferrée coûte-t-elle assez cher pour justifier le paiement de la subvention qui a été octroyée à l'entreprise?—3185; si le gouvernement fédéral prend ce chemin de fer à sa charge, il doit veiller à ce que sa construction se fasse en conformité de la convention spéciale qui s'y rattache—3185; dans la mesure où le gouvernement fédéral a le droit de s'immiscer dans cette affaire, le ministre des Chemins de fer, quand il prendra cette voie ferrée à sa charge, vaudra à ce que les travaux soient parachevés en conformité de la convention—3185; l'essentiel, c'est que le gouvernement se protège relativement au paiement des subventions—3185.

Ajournement rejeté—3185.

EDIFICE PUBLIC DE BRANTFORD.

M. Nesbitt demande permission de discuter certaines questions inscrites au feuillet, concernant la pierre employée dans l'édifice public de Brantford—912; texte des questions et des réponses—912; amis de la droite déclarant que nous devions faire commerce dans les limites de l'empire—913; pierre de l'édifice public de Brantford venait de l'Ohio—913; le contremaître du taillage de la pierre était un américain—913; la pierre spécifiée au cahier de charge était de la pierre de Georgetown, Ont.—913.

Hon. M. Rogers—Différence de \$28,000 dans le prix des deux pierres—914; architecte

65613—2½

AJOURNEMENTS—*Suite.*

EDIFICE PUBLIC DE BRANTFORD—*Suite.*

Hon. M. Rogers—Suite.

en chef a déclaré que la pierre Berea (Ohio) était aussi bonne que celle de Georgetown—914.

M. German—Gouvernement ne devrait jamais employer de pierre des Etats-Unis—914; ne devrait spécifier aucun genre de pierre en particulier—914; se contenter d'exiger que la pierre soit d'assez bonne qualité pour être acceptée par l'architecte en chef—915; empêcher les citoyens des Etats-Unis d'entrer en Canada pour construire nos édifices—915.

M. Cockshutt—Carrières de Georgetown ne pouvaient pas fournir toute la pierre nécessaire pour cet édifice—915; l'entreprise a été accordée au plus bas soumissionnaire—916; 95 pour 100 des employés étaient sujets britanniques—916.

M. Macdonald—Ministre aurait dû utiliser la pierre de quelque autre carrière canadienne même en supposant qu'elle coûtât un peu plus cher que le grès de l'Ohio—917.

M. Henderson—La pierre de Georgetown est de qualité supérieure—918; sa supériorité explique l'affluence des commandes—918.

M. Pardee—Lorsque le gouvernement s'est aperçu qu'il lui serait impossible de tirer de Georgetown la pierre qu'il lui fallait, rien au monde ne l'empêchait de demander des soumissions à quelque autre exploitant de carrières du pays—919.

M. Emmerson—Un parti qui a bataillé je ne sais combien de nuits et qui s'est plaint de ce que le Grand-Tronc-Pacifique pouvait acheter hors du Canada des matériaux pour la construction de sa ligne, un parti qui a entretenu la Chambre de ses plaintes à cause de l'emploi d'ingénieurs américains dans les études relatives au tracé du Transcontinental, un parti qui a montré une pareille intransigeance mérite sûrement d'être condamné pour l'attitude qu'il prend ce soir, et cette attitude est sa propre condamnation—920.

Ajournement rejeté—920.

EXPOSITION DE SAN-FRANCISCO.

M. Weichel—Question qui attire l'attention des canadiens—3411; l'ouverture du canal de Panama et l'exposition de San-Francisco—3411; refus de la Grande-Bretagne de prendre part à l'exposition—3411; prendre part à l'exposition serait de nature à resserrer les liens d'amitié qui unissent la Grande-Bretagne aux Etats-Unis—3412; vœu émis par le Board of Trade de Berlin—3412.

Le très hon. R. L. Borden—Gouvernement continue de prendre toutes les mesures en vue de la digne représentation et active participation du Canada dans cette circonstance—3412; nous nous réjouissons tous si la mère patrie avait jugé à propos d'adopter la même ligne de conduite—3412.

Ajournement rejeté—3412.